

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION																										
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 16 à 29 ans</li> <li>les jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire</li> </ul>	<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 16 à 25 ans, au début du contrat</li> <li>les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus (inscrits à Pôle emploi)</li> </ul>																									
<b>Objectif</b>	Acquérir une formation théorique et professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel	<b>Objectif</b>	Acquérir une formation théorique et professionnelle sanctionnée par un diplôme, un titre professionnel, un CQP ou une qualification reconnue																									
<b>Durée</b>	CDI (débutant par une période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans) ou CDD de 6 mois à 3 ans.	<b>Durée</b>	CDI (débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois) ou CDD d'une durée de 6 à 24 mois au maximum.																									
<b>Employeurs</b>	Tous les employeurs y compris dans le secteur public.	<b>Employeurs</b>	Tous les employeurs (en dehors de l'Etat et des collectivités territoriales)																									
<b>Avantages pour l'employeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aide unique</b> aux employeurs d'apprentis de moins de 250 salariés pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au Bac : 4 125 € maximum pour la 1<sup>ère</sup> année du contrat 2 000 € maximum pour la 2<sup>ème</sup> année du contrat 1 200 € maximum pour la 3<sup>ème</sup> année du contrat</li> <li><b>Aide exceptionnelle</b> pour toutes les entreprises (celles de plus de 250 salariés devront s'engager à atteindre le seuil de contrats en alternance dans leur effectif en 2021) au recrutement d'apprentis <b>pour les contrats signés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021</b> préparant à un diplôme jusqu'au master : <b>5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans</b> <b>8 000 € pour un apprenti majeur</b> A l'issue de la première année d'exécution du contrat, les entreprises éligibles à l'aide unique pourront bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat</li> <li>Non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour la tarification du risque accident du travail/maladies professionnelles)</li> </ul>	<b>Avantages pour l'employeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aide exceptionnelle</b> pour toutes les entreprises (celles de plus de 250 salariés devront s'engager à atteindre le seuil de contrats en alternance dans leur effectif en 2021) au recrutement d'alternants <b>pour les contrats signés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021</b> préparant à un diplôme jusqu'au master : <b>5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans</b> <b>8 000 € pour un apprenti majeur</b></li> <li>Non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour la tarification du risque accident du travail/maladies professionnelles)</li> </ul>																									
<b>Rémunération</b> (en % du SMIC) (1 554,58 € brut au 01/01/21) (aucune charge salariale n'est due par l'apprenti dans la limite du montant annuel du SMIC)		<b>Rémunération</b> (en % du SMIC) (1 554,58 € brut au 01/01/21)																										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Année d'exécution du contrat</th> <th colspan="4">Age de l'apprenti</th> </tr> <tr> <th>16/17 ans</th> <th>18/20 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1<sup>ère</sup> année</td> <td>27% (420 €)</td> <td>43% (668 €)</td> <td>53% (824 €)</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2<sup>ème</sup> année</td> <td>39% (606 €)</td> <td>51% (793 €)</td> <td>61% (948 €)</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3<sup>ème</sup> année</td> <td>55% (855 €)</td> <td>67% (1 042 €)</td> <td>78% (1 213 €)</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>				Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti				16/17 ans	18/20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et +	1 <sup>ère</sup> année	27% (420 €)	43% (668 €)	53% (824 €)	100% du SMIC	2 <sup>ème</sup> année	39% (606 €)	51% (793 €)	61% (948 €)	100% du SMIC	3 <sup>ème</sup> année	55% (855 €)	67% (1 042 €)	78% (1 213 €)	100% du SMIC
Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti																											
	16/17 ans	18/20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et +																								
1 <sup>ère</sup> année	27% (420 €)	43% (668 €)	53% (824 €)	100% du SMIC																								
2 <sup>ème</sup> année	39% (606 €)	51% (793 €)	61% (948 €)	100% du SMIC																								
3 <sup>ème</sup> année	55% (855 €)	67% (1 042 €)	78% (1 213 €)	100% du SMIC																								
<b>(NB)</b> : depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat de 500 euros pour financer leur permis de conduire)		<b>Niveau de formation</b>	<b>16/20 ans</b>	<b>21/25 ans</b>	<b>26 ans et +</b>																							
		Titre ou diplôme non professionnel de niveau Bac ou titre ou diplôme professionnel inférieur au Bac	55% (855 €)	70% (1 088 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)																							
		Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au Bac ou diplôme de l'enseignement supérieur	65% (1 010 €)	80% (1 244 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)																							